

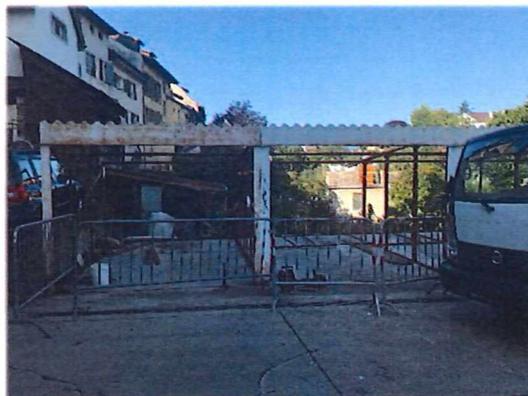
Grandson, le 6 août 2019

PREAVIS MUNICIPAL n° 619/19

Aménagement de l'espace public des Remparts

1. Préambule

Le 6 décembre 2017, la Municipalité octroyait le permis de démolir E21-2016 qui validait la destruction des cinq garages existants sur la parcelle 106; l'opération a été réalisée au cours de l'été 2018. Le projet d'aménagement public avait quant à lui été visé par des oppositions et devait faire l'objet d'une nouvelle étude, objet du présent préavis.



2. Développement du projet



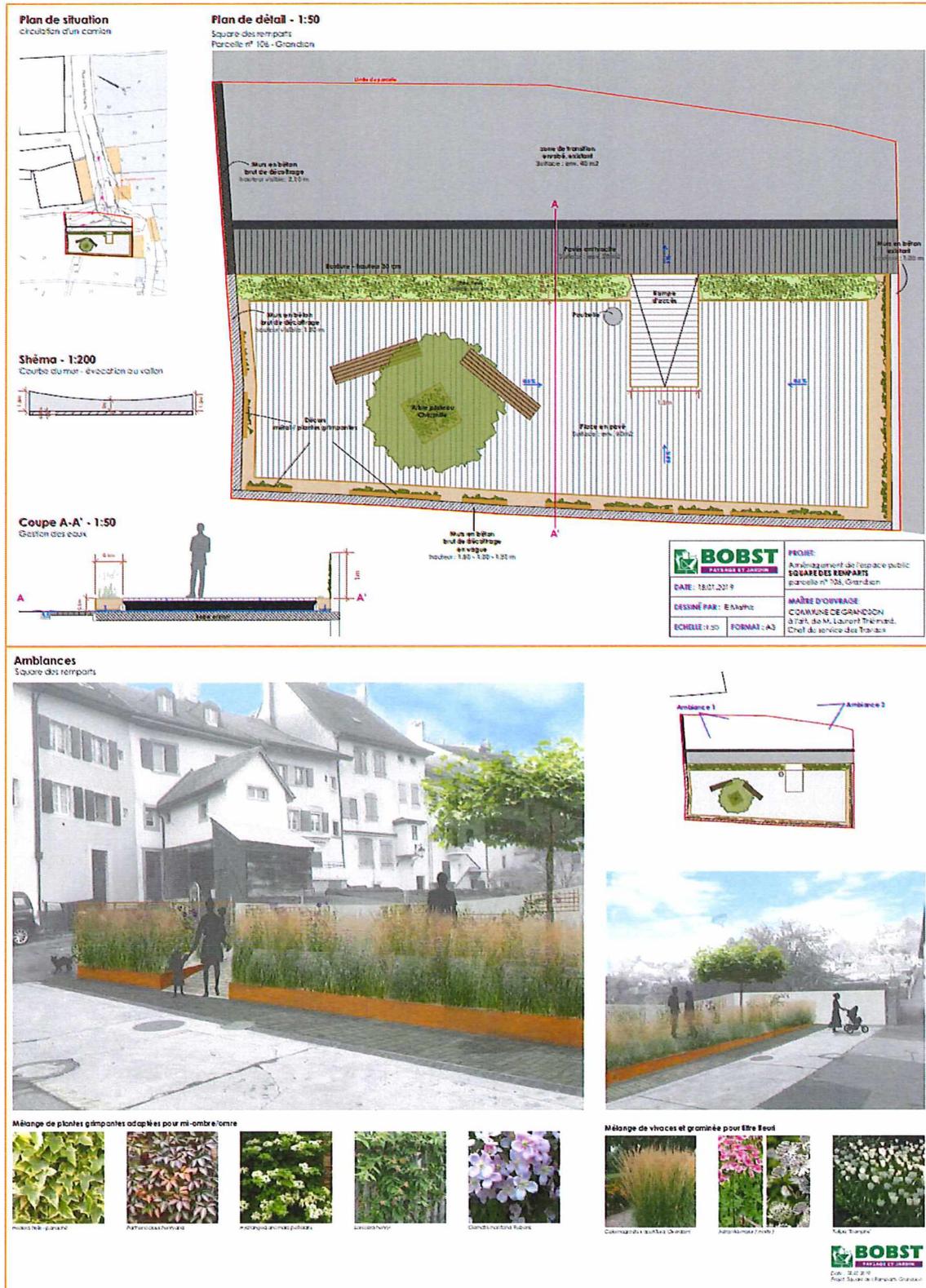
De par sa position centrale au cœur de la vieille ville, ce projet se doit d'y être intégré dans le respect de l'échelle et du tissu urbain en place. Il devra de plus assumer son rôle de transition entre la forte densité bâtie de la rue des Remparts et le dégagement sur le coteau.

Le voisinage direct a été invité à une séance d'information, sur place, le 7 novembre 2018, afin de pouvoir exprimer ses vœux quant au projet, son implantation et son utilisation.

La section cantonale des monuments et sites a également été approchée afin de s'exprimer sur le projet avant l'éventuelle enquête publique. Un préavis positif de la section a déjà été obtenu oralement.

3. Projet

Il a été développé entre le service des Travaux et de l'environnement et Mme Mathis, architecte-paysagiste au sein de l'entreprise Bobst à Yverdon-les-Bains. Le dossier a été une nouvelle fois mis à disposition du voisinage pour consultation, du 25 février au 8 mars 2019. Plusieurs remarques ont été prises en compte et le projet définitif décrit ci-dessous a été présenté à la Municipalité le 6 mai 2019.



L'emprise : la limite de l'aménagement a été fixée en fonction des contraintes de giration des poids-lourds de 11 mètres de long, de sorte qu'un véhicule livrant du mazout ou le camion-poubelle est assuré de pouvoir faire demi-tour.

L'implantation : afin d'économiser des frais de démolition et d'évacuation de matériaux, la place sera construite 30 cm en dessus du niveau actuel, sur la dalle béton existante. Cela permettra de planter les vivaces, graminées et plantes grimpantes en pleine terre. L'arbre bénéficiera quant à lui d'une fosse de plantation. Une rampe, adaptée aux personnes à mobilité réduite, donnera accès à cet espace.

Les murs : côté ouest, il est proposé un mur de béton, dont la tête serait coffrée en courbe. Cela permettra de rappeler le vallon se trouvant à l'arrière et d'offrir le point de vue le plus dégagé sur le bourg à l'endroit où le voisin aval (parcelle 24) a le moins besoin d'intimité. A cet endroit, le mur mesurera 1.00 m de haut contre 1.80 m à ses extrémités. Côté nord (parcelle 25), le projet prévoit également un mur en béton de 1.80 m. Toutefois, l'option de prolonger le mur actuel, en pierre jaune du Jura, est toujours ouverte et financièrement équivalente.

L'arbre et les plantations : élément central de cet espace, l'arbre sera de type « plateau d'ombrage » et maintenu assez bas. Il sera volontairement planté au nord de la place afin de dégager au maximum le point de vue sur l'arrière du bourg depuis la rue des Remparts. Toutes les autres plantations ont été imaginées afin de créer un ensemble cohérent et facile d'entretien.

Les équipements : une poubelle et deux bancs. Aucun éclairage n'est prévu.

L'utilisation : par définition, cet espace public se veut convivial et accessible à tous. Les retours actuels sont positifs; en effet, la place est déjà provisoirement aménagée, trois tables ont été installées et donnent satisfaction aux pique-niqueurs et aux enfants de l'accueil de jour voisin. Aucun aménagement n'est prévu pour rendre cet espace attractif en soirée, ce qui a été un vœu clairement exprimé par le voisinage.



4. Aspect financier

Avant-projet (montants déjà engagés) :

Etude de giration, bureau BR+	835.-
Montage du projet, Bobst Paysages et jardins	5'550.-
<u>Projet (selon offres) :</u>	
Montant gros œuvre (béton)	25'000.-
Montant des aménagements (terrassement, bordures, écoulements, pavés, mobilier, clôture et plantations)	40'000.-
Frais de mise à l'enquête	3'000.-
Total HT	74'385.-
Divers et imprévus (10%) + arrondis	9'180.-
TVA (7.7%)	6'435.-
Total TTC	90'000.-

5. Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagement de l'espace public des Remparts selon le préavis n° 619/19;
- Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, le compte n°9149.02 est ouvert à cet effet;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement, soit CHF 90'000.-, par le compte n°440.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adjointe



François Payot



Jocelyne Dupont